

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	31	2

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

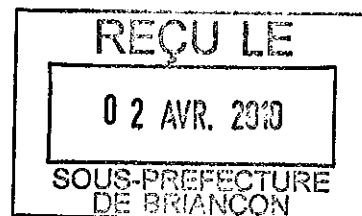
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : CULTURE 1

**OBJET : EXPOSITION DE
PEINTURE AU CENTRE D'ART
CONTEMPORAIN**

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans la perspective de faire du Centre d'Art Contemporain un lieu d'exposition, d'échanges culturels et pédagogiques ouvert toute l'année, il est proposé une exposition de peintres en partenariat avec la Fondation AGGAZI.

Cette exposition, accessible aux Briançonnais et aux touristes, sera ouverte tous les jours, sauf le mardi, du 2 avril 2010 au 2 mai 2010 de 15H00 à 19H00.

Elle se déroule lors d'une saison dite creuse, mais qui correspond à la période des vacances scolaires des trois zones et du week-end du 1^{er} mai. Cette exposition est indispensable pour animer la Ville Haute et attirer les touristes et les Briançonnais.

Il sera demandé 30% sur les ventes des œuvres.

La Ville sollicitera le Conseil Général et le Conseil Régional selon le budget ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le budget prévisionnel joint en annexe ;
- De solliciter une subvention de 800 € au Conseil Général et de 500 € au Conseil Régional pour soutenir cet événement en participant à son financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe avec la Fondation AGGAZI, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

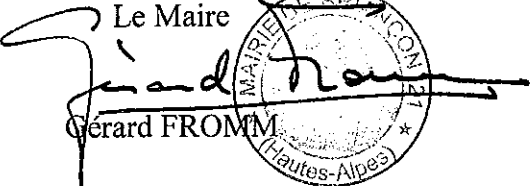

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010

PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010

NOTIFIÉ LE

Budget prévisionnel

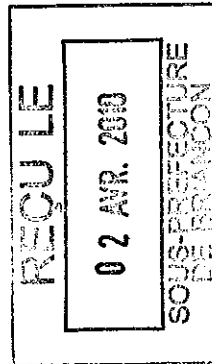
Dépenses	Recettes
Honoraires commissaire de l'exposition	Pourcentage sur les ventes 30%
Conception édition des supports publicitaires	Subvention Conseil Général
Assurances	Subvention Conseil Régional
Participation aux frais de transport	Auto financement (part mairie)
Vernissage	
Personnel d'accueil	

800,00
400,00
140,00
150,00
150,00
1860,00

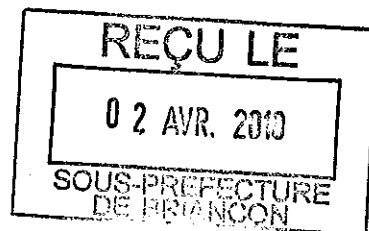
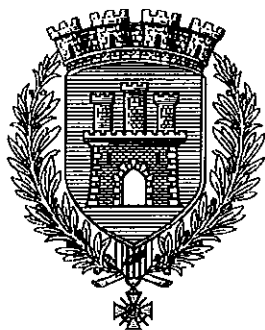
1500,00
800,00
500,00
700,00

Total : 3 500,00 €

Total : 3 500,00 €



MAIRIE DE BRIANÇON



CONVENTION

Fondation AGGAZI

Entre

La commune de Briançon, Hôtel de Ville Les Cordelliers, 1 rue Aspirant Jan, 05100 Briançon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité par une délibération en date du

D'une part,

Et

La Fondation AGAZZI, représentée par Monsieur PERUTA GILBERTO

D'autre part.

* * *

Article 1 – L'objet de la convention

La Ville de Briançon met à disposition de la Fondation AGAZZI les locaux du Centre d'Art Contemporain, situés dans la Cité Vauban (Place d'Armes), pour l'exposition-vente se déroulant du 2 avril 2010 au 2 mai 2010. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 2 – Transport des œuvres

Il a été convenu entre les parties que la commune prendra en charge un seul voyage nécessaire au transport des œuvres. Les parties détermineront, entre elles, et en fonction des circonstances, s'il s'agira de l'aller ou du retour ; l'autre voyage restant à la charge de la Fondation AGAZZI.

Article 3 – Vente des œuvres

La Fondation AGGAZI reversera à la Ville une commission de 30% sur les ventes qui seront réalisées lors de l'exposition au Centre d'Art Contemporain.

Article 4 – Obligation des parties

La commune prendra en charge l'assurance du bâtiment ainsi que l'assurance des œuvres pendant l'exposition.

Elle se chargera également des frais résultants du vernissage, du gardiennage pendant toute la durée de l'exposition, et du ménage.

Pour la Commune de Briançon
Le Maire

Gérard FROMM

Pour la Fondation AGAZZI
Son représentant